

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 décembre 2005  
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette  
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert  
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H  
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

## **EXCUSES :**

M. FERILLOT Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics -Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux -  
Réalisation de réseau éclairage public, de distribution BT / HT et génie civil  
télécommunications - Marchés à bons de commande - Appel d'offres -  
Autorisation**



Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des programmes de Voirie d'Intérêt Communautaire et de l'aménagement d'itinéraires, il est proposé de lancer une consultation pour l'attribution des prestations de réalisation de réseau d'éclairage public, de distribution BT / HT et génie civil télécommunications, les anciens marchés arrivant à leur terme..

Considérant la nécessité de répondre à la grande diversité des besoins spécifiques à chaque demande formulée par les Communes, en divers milieux et au rythme des besoins étalés dans le temps ou dépendant des contraintes extérieures, il est apparu opportun de regrouper toutes les prestations à l'intérieur de marchés de type à bons de commandes conformément aux articles 71.1.I et 71.1.III du code des marchés publics.

Aussi, il a été élaboré un nouveau dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33.3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Afin de garantir le maximum de souplesse dans la commande, les marchés à intervenir sont prévus en 3 lots identiques et seront exécutés sous forme de bons de commande pour une période de 3 ans à compter de leur date de modification.

Les montants de chaque marché s'élèveraient ainsi pour les 3 ans :

Lot 1 - Minimum 380 000 € HT – Maximum 1 520 000 €HT

Lot 2 - Minimum 380 000 € HT – Maximum 1 520 000 €HT

Lot 3 - Minimum 380 000 € HT – Maximum 1 520 000 €HT

La dépense globale, qui s'élève à 1 140 000 € HT minimum et 4 560 000 € HT maximum, résultant des opérations concernées par ces marchés sera imputée sur les crédits ouverts au budget (indiquer les imputations budgétaires et les exercices considérés)

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés (13<sup>e</sup> étage).

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 71.I et 71.III du code des Marchés Publics.
- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1<sup>o</sup> alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 JANVIER 2006**

